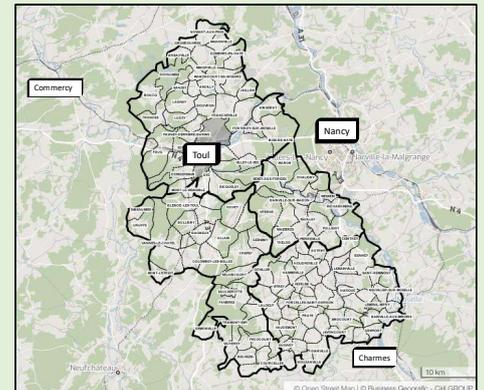
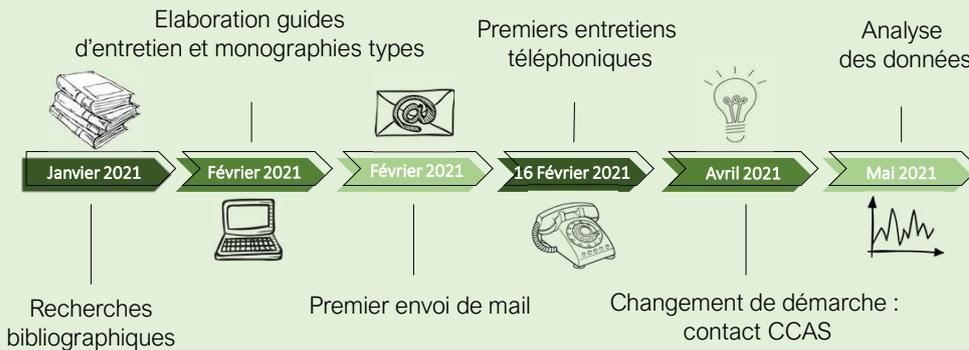


## CONTEXTE

Face au constat irréfutable de la présence de précarité alimentaire sur le territoire, le Projet Alimentaire Territorial de Pays Terre de Lorraine s'est penché sur une possible étude de cette précarité grâce à la création de la démarche « De la Dignité dans les Assiettes ». L'objectif de cette démarche est de favoriser l'accès à une alimentation saine, durable et de qualité pour les personnes en situation précaire par le biais de différentes actions. Sophie Hégé, chargée de projets alimentaires dignes et durables à l'association Pays Terre de Lorraine nous a ainsi commandités dans le but de réaliser un recensement des actions menées au sein des 152 communes du territoire. Ce recensement est réalisé sous forme d'enquête et pour laquelle nous avons mené des entretiens semi-directifs auprès de chaque commune et communauté de communes.

## DÉMARCHÉ



LÉGENDE: Communautés des communes (vert), Communes contactées (orange)

## Définitions

### Précarité alimentaire :

Fortement liée à la précarité financière, elle s'exprime à travers un accès restreint, inadéquat ou incertain à des produits sains et nutritifs, ayant pour conséquences la faim et la malnutrition, ainsi que des impacts sur les plans symbolique, identitaire, social et culturel.

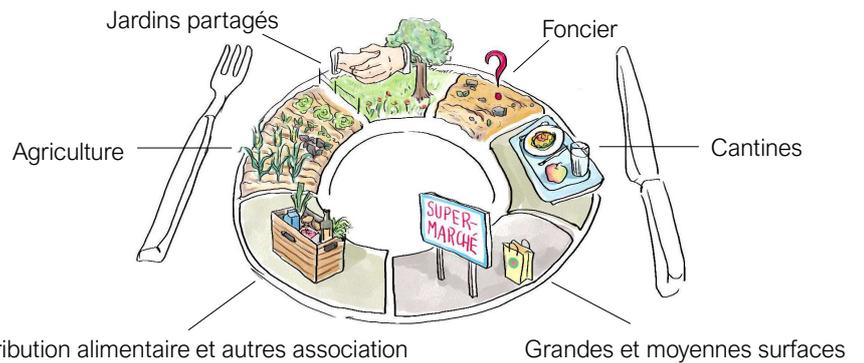
### Aliment de qualité :

Notion subjective définie avec plusieurs composantes : la qualité hygiénique et sanitaire, nutritionnelle, technologique, organoleptique, environnementale. On prend aussi en compte la qualité sociale et sociétale, de la production à la consommation.

### Dignité :

Principe que le droit à l'alimentation est un droit fondamental : notions de choix et de liberté.

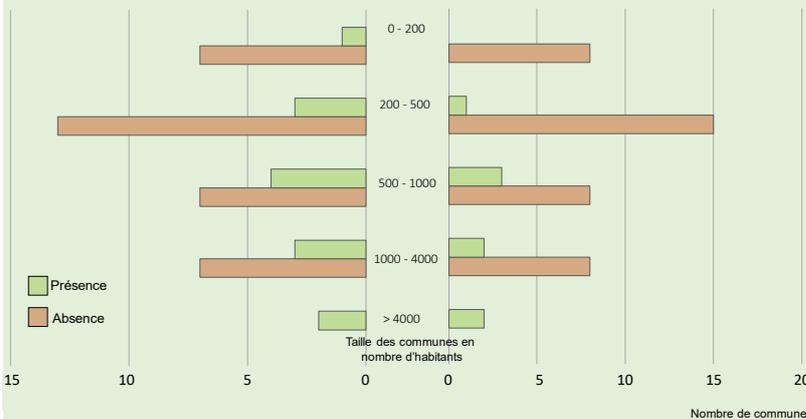
## Informations collectées



## RÉSULTATS

Nombre d'associations alimentaires en fonction de la taille des communes

Nombre de jardins partagés en fonction de la taille des communes

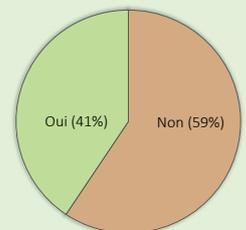


On peut voir qu'il y a très peu d'associations dans les petits villages. Les rares associations dont on nous a parlé sont soit basées dans des villes ou villages plus importants (à partir de 500 habitants) soit sont en lien avec d'autres associations qui distribuent sporadiquement des repas aux habitants.

Il y a très peu de jardins partagés dans les petites communes. Les élus nous ont pour la plupart expliqué que dans leur village, la majorité de leurs habitants possèdent chez eux un morceau de terrain cultivable avec leur maison. Ainsi, des personnes en situation de précarité alimentaire peuvent, si elles le veulent, produire une partie de leur nourriture dans ces parcelles.

Mais les surfaces foncières pourraient justement être transformées en jardins partagés dans les communes qui n'en possèdent pas.

Les communes ont-elles des agriculteurs en vente directe ? (n=32)



Dans la continuité du projet, Pays Terre de Lorraine souhaiterait réaliser une cartographie recensant un maximum d'actions réalisées sur ce territoire pour lutter contre la précarité alimentaire. Ainsi, les personnes dans le besoin pourront disposer des informations nécessaires en fonction de leur lieu de résidence et pourront choisir selon ce qui leur convient le plus. De plus, cette prise de contact avec les mairies, CCAS et communautés de communes a peut-être pu les motiver dans leurs possibles projet sur la transition alimentaire.